

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

SOCIAL

**ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX
2019 - PRÉSENTATION DE LA
SYNTHÈSE**

Délibération : **12.2019.074**

Transmis en préfecture le :

11 décembre 2019

Séance du : **10 décembre 2019**

Compte-rendu affiché le **11 décembre 2019**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **4 décembre 2019**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume
COUALLIER**

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed
GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian
DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves
DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Odette BONTOUX,
Guillaume COUALLIER, Michel MONNET,
Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian
ARNOUX, Isabelle PICHERIT, Yves GAVALT,
Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Nicole
CARTIGNY, Serge BALTER, Bernard GUEDON,
Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-
Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette
PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON,
Pascal BARD

Membres absents excusés à la séance :

Christophe GODIGNON, Karine GUERIN, François
VURPAS, Marie-Paule GAY, Lucienne DAUTREY,
Olivier BROSSEAU, Anne-Marie JANAS

Pouvoirs :

Christophe GODIGNON à Pascale ROTIVEL,
Marie-Paule GAY à Serge BALTER, Lucienne
DAUTREY à Bernadette VIVES-MALATRAIT,
Olivier BROSSEAU à Philippe MASSON, Anne-
Marie JANAS à Mohamed GUOUGUENI

Membres absents à la séance :

RAPPORTEUR : Madame Odette BONTOUX

Le Code de l'Action Sociale et des Familles, modifié par le décret du 21 juin 2016, dispose que « *les centres communaux et intercommunaux d'action sociale produisent une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population du territoire de leur ressort* »

De même il précise ce en quoi consiste cette analyse : « *un diagnostic socio-démographique à partir des données d'observation sociale du territoire. Ce diagnostic est établi avec l'ensemble des partenaires, publics ou privés, qui participent à la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social telles que mentionnées à l'article L. 123-5.* »

Démarche d'observation et de veille sociale, l'ABS constitue un outil de compréhension des spécificités du territoire en matière démographique, sociale et économique, de ses enjeux présents et de ses évolutions.

Pilotée par le CCAS, une analyse a donc été réalisée cette année, la précédente ayant été conduite en 2011, et confiée à un stagiaire en Master 2 de Sciences Politiques pendant 5 mois de février à juillet 2019.

Cette analyse couvre des thématiques variées : l'insertion professionnelle et l'emploi, les seniors, l'accès aux loisirs, la jeunesse, le cadre de vie, la fracture numérique... Elle cherche à connaître les besoins de différents publics (personnes âgées, personnes handicapées, familles, enfants et jeunes, personnes en difficulté ou en situation de précarité...) et à recenser l'offre présente sur le territoire pour y répondre.

Si la réglementation ne définit pas de processus d'information de cette analyse, excepté un rendu compte au CA du CCAS, les imbrications des thématiques analysées avec les politiques publiques portées par la Ville et les acteurs du territoire sont telles qu'il semble essentiel de porter à connaissance du Conseil Municipal une synthèse de cette analyse .

Méthodologiquement, l'ABS s'est déroulé en 3 temps :

- le recueil des informations
- le traitement et l'analyse des informations
- la synthèse finale

Les données utilisées proviennent de plusieurs structures publiques (Caisse d'Allocation Familiale, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Institut National de la Statistique et des Études Économiques, services municipaux et CCAS de Saint-Genis-Laval, Maison de la Métropole), des rencontres avec les partenaires sociaux et de bases de données (notamment l'outil Balises spécialement conçu pour la réalisation d'ABS).

Les dernières données Insee disponibles datent en grande partie de 2015.

Les informations récoltées ont permis d'identifier les thématiques et les populations de la commune potentiellement fragiles nécessitant une action.

Les 5 sujets ci-dessous ont donc été analysés et font l'objet de cette synthèse, en développant pour chacune un constat, les atouts du territoire et les préconisations:

- les seniors
- les familles mono-parentales
- les publics précaires
- les jeunes
- la fracture numérique.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **PRENDRE ACTE** de l'information transmise au Conseil Municipal relative à l'analyse des besoins sociaux réalisée en 2019.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Odette BONTOUX,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL PREND ACTE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon 184, rue Duguesclin- 69003 LYON ou sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.